

Délibération n°2024-03

Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 1

Objet : Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 16 février 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Robert USSEGLIO ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPPELLA.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Rémi DUTHOIT, Emmanuel LUTHRINGER, Christophe LOPEZ, Maryse BLANC, Marc DINI, Nadine CURNIER, Odile CHENEVEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les articles L. 1411-5 et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales définissant les commissions de délégation de service public et leur rôle dans la passation des délégations de service public ;

VU les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales indiquant les modalités d'élection des membres de la commission de délégation de service public ;

Accuse de réception en préfecture
004-240400440-20240222-03-2024-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2024

VU les délibérations n°2023-77 et 2023-78 du conseil communautaire du 21 septembre 2023 approuvant la délégation de service public comme mode de gestion pour les compétences eau potable et assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT le besoin pour la CCPFML, dans le cadre de la procédure de délégation de service public à venir, de constituer une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et dans ce cadre, la nécessité de définir les conditions de dépôts des listes en amont de l'élection de ses 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver les conditions de dépôts des listes de la commission de délégation de service public suivantes :
 - o Les listes seront déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, jusqu'à 24 h avant l'ouverture de la séance du conseil communautaire à laquelle l'élection des membres de la commission sera inscrite à l'ordre du jour ;
 - o Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - o Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ;
- De dire que cette commission, une fois créée, sera compétente pour tous les dossiers de délégation de service public ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire délégué à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
David GEHANT



FORCALQUIER-LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES